

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE MONITEUR SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{me}
NIVERLET, libraires ;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (Havas), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 1^{er} juin.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 55 minut. soir, Omnibus.
4 — 30 — — Express.
3 — 47 — — matin, Express-Poste.
9 — 4 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heure 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — — matin, Omnibus.
6 — 23 — — soir, Omnibus.
9 — 28 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 2 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

REVUE POLITIQUE.

Le gouvernement de l'Empereur a ouvert à l'Algérie une ère nouvelle en la dotant, dans la mesure du possible, d'institutions qui l'assimilent progressivement à la mère-patrie. Le *Moniteur* publie un décret qui applique à la ville d'Alger le décret du 26 mars 1852, relatif à l'expropriation pour cause d'utilité publique, en vigueur à Paris.

Par décret inséré au journal officiel, M. le général de division de Martimprey est nommé commandant supérieur des forces de terre et de mer en Algérie, en remplacement de M. le général de division Gues-Viller.

Dans un discours prononcé au conseil général de la Dordogne, S. Exc. le ministre des finances indique en ces termes les intentions de l'Empereur, en ce qui concerne les grands travaux de la paix :

« Déjà l'Empereur s'est remis, avec cette ardeur irrésistible qui le caractérise, à la recherche des abus qu'il serait bon de détruire, des réformes qu'il serait utile d'introduire dans les rouages un peu compliqués de notre administration, des grands travaux que les ressources de l'Etat permettraient d'entreprendre, des encouragements et des excitations que réclameraient le commerce et l'industrie, afin de ne laisser stérile aucun germe susceptible d'être fécondé. »

Le discours prononcé par M. de Morny au conseil général du Puy-de-Dôme a été accueilli avec une très-grande satisfaction de l'autre côté du détroit. Le *Daily-News* fait à son sujet les réflexions suivantes :

« Nous imitons M. de Morny en faisant appel aux bons sentiments et au bon sens des deux grandes nations de l'occident. Que notre future rivalité (s'il doit y avoir rivalité) soit une entreprise de rivalité industrielle et commerciale. Il y a longtemps que nous avons assez de gloire et assez de conquêtes. Nous ne connaissons aucune bataille sur terre et sur mer dans laquelle la France n'ait pas eu sa bonne part d'honneur. Certainement la France doit être satisfaite de combattre dans les batailles futures, en-

treprises en vue de la civilisation (s'il doit y avoir des batailles), côte à côte avec ses honorables ennemis du temps passé et avec ses compagnons d'armes des dernières et heureuses années. Nous croyons que, malgré les mauvais augures, l'intelligence, l'activité entreprenante, les meilleurs sentiments et les plus chers intérêts de la France s'accordent avec l'intelligence, l'activité entreprenante, les meilleurs sentiments et les plus chers intérêts de l'Angleterre, et que toutes deux réclament la paix. »

Nous savions par le télégraphe que la *Gazette piémontaise* du 29 avait démenti toute espèce de dissentiment entre les ministres du roi Victor-Emmanuel. Cependant, à la même date, le *Corriere mercantile* assure qu'il se serait produit quelques divergences dans le conseil sur la manière dont on recevrait la députation toscane ; le comte de Cavour aurait été appelé pour donner son avis ; mais rien n'aurait été résolu, et, en conséquence, la députation toscane aurait ajourné son voyage en Sardaigne.

Cette dernière nouvelle est parfaitement authentique ; nous en trouvons la confirmation dans le *Moniteur toscan*, qui lui assigne une autre cause : d'après cette feuille officielle, l'ajournement a été conseillé par le désir exprimé par les autres gouvernements de l'Italie centrale, de laisser achever dans leurs provinces les délibérations des assemblées, afin de pouvoir, presque au même moment, présenter au roi Victor-Emmanuel le vœu des peuples qui l'ont choisi.

Le gouvernement de la Toscane a décrété que, jusqu'à nouvel ordre, les rangs de l'armée toscane seront ouverts aux sous-officiers, caporaux et soldats volontaires ayant appartenu à des corps piémontais, maintenant en congé absolu, et qu'ils y conserveront leurs grades respectifs.

On s'était étonné, avec raison, que le général piémontais Fanti eût accepté le commandement des forces réunies de l'Italie centrale ; le fait n'était pas exact ; le général Fanti a passé quelques jours en permission à Modène, mais il n'a pas accepté le commandement qui lui était offert.

Les relations quotidiennes sont reprises entre le Piémont et l'Autriche ; les sujets de l'un et de l'autre gouvernement peuvent circuler librement dans leurs Etats réciproques avec des passeports réguliers. Depuis le 25 août, un service de poste direct est rétabli entre Padoue, Ferrare et Bologne. Les trains de voyageurs et de marchandises seront rétablis sur les chemins de fer vénitiens dans les premiers jours du mois de septembre.

Le même jour, 25 août, l'état de siège a été levé dans la ville et le district de Trieste.

Une correspondance générale nous donne des nouvelles des élections de Bologne. Les candidats présentés par le comité central aux collèges de la province de Bologne ont été tous élus ; ils appartiennent en grande partie aux plus anciennes et plus nobles familles de Bologne, et en partie au corps des fonctionnaires publics. Ceux qui n'appartiennent pas à ces deux catégories sont des personnes qui exercent une grande influence locale. Les réfugiés politiques ont été presque tous laissés de côté, ou ils n'ont réuni qu'un petit nombre de suffrages.

Aux termes du décret du gouverneur, l'assemblée devait se réunir le 1^{er} septembre. On croit cependant que la séance d'ouverture a dû être remise au 3, afin de donner le temps d'arriver aux députés des Romagnes, le chemin de fer de Bologne à Ancône n'étant pas encore construit.

Le gouverneur de Bologne vient de publier un décret par lequel il invite les tribunaux et les représentants des cours judiciaires à présenter à la section de grâce et justice, dans le courant du présent mois, les opérations qu'ils croiront susceptibles d'être proposées pour la mise en vigueur du Code Napoléon dans les provinces des Romagnes. La mise en vigueur du Code Napoléon est prorogée au 1^{er} janvier 1860 par le même décret, lequel dispose en outre que la juridiction de tout juge ou tribunal constitué conformément au règlement organique du 13 juin 1806, qui pour cette partie est rappelé, à titre de loi fondamentale, n'est pas reconnu par les lois du gouvernement des Romagnes, à l'exception de ce qui touche les matières purement ecclésiastiques.

FEUILLETON

LES ENFANTS DE LA NEIGE

SECONDE PARTIE.

(Suite.)

— Vous êtes fou ! qu'il me dit.

— Non, fitre, je ne suis pas fou, ai-je fait de la politesse sans m'offenser ; puis-que moi qui vous parle, j'ai été porter le cartel de M. Lucien au baron d'Arjuzan, et que M. d'Arjuzan m'a annoncé qu'il allait de compagnie avec M^{me} de Rouvière à Auteuil, pour la chose en question, à l'effet de quoi on laissait à régler pour plus tard le chapitre des coups de sabre, s'il fallait y revenir. Pour sûr, cette fois il avait saisi, car il s'est mis à se démener, à piétiner de long en large, en fripant, d'un air superlativement vexé, sauf votre respect, la lettre que je lui ai portée.

— Mais ensuite ? demanda Lucien.

— Ensuite, ça finit court ; notre homme s'est calmé raide d'un coup. Tranquille comme Baptiste, il m'a dit d'un petit ton sec : allez.

— Et ma réponse ?

— Il n'y en a pas de réponse.

— Je ne peux pas m'en aller comme ça ; que dire ?

— Dites à M^{me} de Rouvière, que si elle n'est pas dès ce soir à l'hôtel, vous entendez, ce soir, je sais ce que je devrai faire.

C'est fini, vous voyez, Mademoiselle, que ça n'a pas l'air guilleret ; et si je m'y connais, c'est une menace.

— Sans doute, j'ai eu tort d'agir avec un mystère qui implique une défiance ; sans doute M. Lenoir ne peut apprécier exactement la portée de ma démarche, mais tant de sévérité pour une inspiration qu'il ne saurait blâmer, qu'il approuvera, j'en suis sûre, c'est inexplicable.

— Peut-être, objecta Lucien.

M^{me} de Rouvière trouva au jeune homme un air si étrange en exprimant son doute, qu'elle resta interdite.

— Que voulez-vous dire, Monsieur ? demanda-t-elle enfin.

— Etes-vous disposée à obéir scrupuleusement à votre tuteur ?

— Je le dois, mais le puis-je sans désertir ce que je regarde comme un devoir sacré ? cependant je dois craindre qu'irrité comme il l'est, mon tuteur ne vienne me chercher ici.

— Je suis convaincu, Mademoiselle, qu'il ne viendra pas.

La réflexion parut exorbitante à la jeune fille.

— Quoi de plus simple et de plus légitime ?

— En apparence, mais si vous pouviez savoir...

— J'avoue que je ne vois pas la moindre raison qui puisse s'opposer à un acte de cette nature, car la volonté et l'autorité de M. Lenoir ne sont pas discutables.

En voyant le tour que prenait la conversation, Cloquet s'était discrètement retiré.

— Ce que vous dites, Mademoiselle, est parfaitement vrai.

— Alors, que peuvent signifier vos paroles ?

— Rien ou beaucoup.

— Vous comprenez, Monsieur, que vous en avez trop dit pour que je n'aie pas le droit d'en exiger davantage.

— Si ce que je soupçonne, et dont j'aurai la preuve, se confirme, c'est un nouveau chagrin que je devrai vous causer.

— Ne craignez rien, car la mesure est comble, dit Adrienne en levant au ciel ses yeux profonds, noyés de tristesse. Frappée dans une amitié qui m'est chère, atteinte dans un sentiment sur lequel j'avais construit le rêve de ma vie, que puis-je craindre encore ?

— Vous avez peut-être raison. doute ou certitude, vous êtes trop intéressée pour n'avoir pas besoin de tout savoir. Venez donc, car il faut que chacun, ici, entende ce que je vais dire.

Les deux jeunes gens rentrèrent au salon, ou bientôt tout le monde se trouva réuni.

Suivant la même correspondance, M. de Reiset et d'autres envoyés des puissances européennes se trouvaient à Bologne, où ils devaient rester pendant la session de l'assemblée.

On commence à apprendre quelques détails sur les plans les plus immédiats du nouveau cabinet de Vienne. Sous le rapport religieux, on commencerait par émanciper les protestants de Hongrie. On donnerait ainsi à ce pays une sorte de satisfaction nationale. Dans les autres provinces, où les protestants sont moins nombreux, on s'en tiendrait provisoirement au *statu quo*. Au point de vue politique, on aurait l'intention de se départir un peu de la centralisation rigoureuse à laquelle tendait M. de Bach. On pense arriver à ce but en transformant l'organisation actuelle des ministères et en établissant des sections et divisions organisées, non par branches de service, mais par provinces.

M. Louis Blanc a adressé à plusieurs journaux des lettres dans lesquelles il déclare refuser l'amnistie. Il nous répugnerait de tenir un langage sévère à un homme qui est dans l'exil, même quand cet exil se prolonge aujourd'hui par le fait de sa volonté. Nous ne relèverons donc pas les outrages que contiennent ces lettres envers le gouvernement que la France s'est librement et si unanimement donné.

Nous ferons seulement remarquer à M. Louis Blanc que, s'il est en exil, c'est uniquement parce qu'il a pris la fuite pour une condamnation portée contre lui, il sait pour quelle cause, par le gouvernement de la république, avant l'élection du Prince-Président.

Quant à la promesse que fait M. Louis Blanc de se soumettre à « l'épreuve d'une discussion paisible » et libre » d'où sortirait l'expression de la volonté nationale, nous prendrons la liberté de lui rappeler que cette volonté est parfaitement connue et que neuf millions de suffrages ont acclamé Napoléon III comme Empereur des Français. — Ch. Bousquet. (*Le Pays*.)

FAITS DIVERS.

L'Intérêt public de Tarbes contient les détails suivants sur la visite de Leurs Majestés Impériales à l'asile de Luz. Dimanche dernier, vers 11 heures du matin, après avoir assisté à une messe qui a été célébrée à l'église de Luz, par M^{sr} Laurence, évêque de Tarbes, l'Empereur et l'Impératrice se sont rendus à la salle d'asile, créée et 1846 et confiée aux soins des Filles de la Sagesse. Leurs Majestés Impériales étaient accompagnées des personnes de leur suite. L'Empereur et l'Impératrice ont été reçus par M^{sr} l'évêque de Tarbes, assisté d'un évêque de Chine et de M. de Laforest, inspecteur d'académie, qui ont chacun adressé une allocution à Leurs Majestés. Sa Majesté a remercié M. l'inspecteur d'académie des nobles sentiments qu'il a si bien exprimés dans sa chaleureuse improvisation. Elle a pris ensuite quelques renseignements auprès de M. le curé de Luz, et lui a demandé ce que coûterait la construction d'une nouvelle salle d'asile, plus appropriée aux besoins de la population. L'Empereur vient de faire dresser divers plans qu'il étudie avec beaucoup de soin. Il serait question de la re-

construction de l'hôpital militaire et de l'établissement thermal de Baréges, qui sont l'un et l'autre insuffisants et même peu convenables.

— Quelques correspondances italiennes, dit le *Journal du Loiret*, semblent prendre à tâche, depuis quelque temps, d'insinuer que la France et les Français deviennent de jour en jour moins populaires en Italie, et que la froideur, pour ne pas dire autre chose, a remplacé par delà les Alpes l'enthousiasme et la reconnaissance.

Une lettre, qui nous est adressée de Rivoli par un officier de nos amis, fait justice de ces bruits.

« J'ai reçu, nous dit notre correspondant, quelques lettres dans lesquelles on me dit qu'en France on nous croit un peu dépopularisés en Italie. Je puis vous rassurer complètement à cet égard.

» Je ne dirai pas que j'ai vu, dans mon parcours de Brescia à Saint-Jean-de-Maurienne, nos soldats ensevelis sous des avalanches de fleurs; mais je puis affirmer que partout, sur notre passage, nous avons été accueillis par des acclamations très-cordiales et parfaitement spontanées, avec accompagnement de fleurs et de rafraîchissements.

» On nous fait le plus cordial et le plus chaleureux accueil, et les Italiens ne laissent échapper aucune occasion de nous témoigner une véritable sympathie.

» Le village de San Salvatore, entre autres, restera longtemps dans le souvenir de l'armée. Malgré les nombreux corps de troupes qui passent par San Salvatore, tout le monde y est accueilli avec la plus franche hospitalité.

» Les officiers ont surtout à se louer de l'excellent accueil qu'ils ont reçu dans le château du comte Merli di C.... Les honneurs de ce domaine princier étaient faits avec la grâce la plus charmante par la belle châtelaine, qui, avec sa délicatesse de femme et sa distinction patricienne, n'a cessé de s'occuper de ses hôtes et de veiller à leur bien-être. Aussi la gracieuse hôtesse est-elle assurée que sa généreuse hospitalité ne s'effacera jamais de la mémoire de ceux qui l'ont reçue. Ce sera toujours un de leurs meilleurs souvenirs de la campagne d'Italie. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

LE LIBRE ÉCHANGE C'EST LA PAIX.

De l'étude consciencieuse de l'organisme social ressort pleinement que l'intérêt personnel est le plus fort mobile qui pousse l'homme au travail et au respect des lois. Quand les intérêts personnels d'un homme sont en jeu, ses idées morales et politiques se modifient. L'ouvrier, qui porte à la caisse d'épargne le fruit de son travail accumulé, ne veut pas de révolution, il respecte le gendarme, on le voit toujours dans les rangs de l'ordre.

Il faut donc développer cet esprit d'intérêt et de responsabilité personnels, en laissant au producteur la libre disposition de ses produits, en facilitant les échanges; car il est bien prouvé que plus un peuple a de latitude pour écouler un produit plus il est porté à produire. On sait que les Etats qui produisent et échangent le plus sont aussi les plus riches et les plus puissants.

Les nations, qui regardent la France et l'Angle-

terre d'un œil d'envie, devraient se convaincre de cette vérité: c'est que la force matérielle et intellectuelle d'un Etat est en raison directe de sa puissance productive et échangeable. Ces nations, loin de rester embourbées dans l'ornière du passé, devraient tenir compte des progrès incessants qui naissent autour d'elles: le progrès, c'est le soleil qui vivifie; malheur à ceux qui ne veulent pas jouir de ses rayons, ils seront bientôt distancés.

Sur la pente du progrès et de l'intérêt, l'homme peut se laisser entraîner à des abus; qui peut le nier? Mais quelle est donc la faculté dont l'homme ne puisse pas abuser? La question est de savoir si le bien l'emporte sur le mal, si le passé valait mieux que le présent? A ceux qui nient les bienfaits de la civilisation, l'homme qui croit à l'avenir peut victorieusement demander: voulez-vous revenir aux institutions du moyen-âge? croyez-vous que les civilisés veuillent retourner à l'esclavage?

Si nous voulons éloigner de nous ces retours à la barbarie, ces haines intestines, ces guerres internationales, il faut lier les nations entre elles, en liant leurs intérêts matériels et intellectuels. Si les différends qui se sont élevés entre la France et l'Angleterre ont été applanis, nous devons l'attribuer à nos intérêts commerciaux intimement liés. Tout dernièrement encore, à la chambre des communes, un représentant de l'Angleterre proposait de recevoir nos vins en franchise. Cette proposition, repoussée maintenant par esprit de parti, ne peut manquer de passer; car l'Angleterre ne pourrait plus se dire nation libérale, si elle voulait nier la solidarité des intérêts commerciaux des nations.

Quant à la France, elle est assez belle et assez glorieuse, pour oser dévoiler ses légères souffrances; parmi ces souffrances, nous devons compter en première ligne le manque de débouchés pour ses nombreux produits agricoles et manufacturiers. Nous sommes obligés d'avouer que si les Anglais ne nous avaient pas tiré dix ou douze millions d'hectolitres de céréales, nos blés seraient tombés à dix fr. l'hectolitre; les nations sont donc toutes solidaires les unes des autres.

Nos victoires d'Italie nous ouvrent, il est vrai, dans la Confédération italienne, un débouché de 24 millions de consommateurs environ, mais ce marché est encore trop restreint pour la France, qui doit avoir l'univers entier pour écouler ses nombreux produits matériels et intellectuels.

« La liberté du commerce, d'ailleurs (disait un éminent publiciste perdu pour la science), n'est pas seulement une magnifique théorie, appuyée sur d'excellentes raisons, elle semble être une loi de la nature elle-même, qui, en dotant chaque contrée, chaque climat, de productions diverses, qu'elle a refusées aux autres, en a rendu l'échange nécessaire et a ainsi appelé tous les peuples de la terre à s'approvisionner mutuellement. »

E. DE FOS.

PRIX DES PLACES ET PRESCRIPTIONS

Pour les Courses de Saumur.

Entrée au pesage.....	10 fr. » c.
Id. aux tribunes, 1 ^{re} classe...	3 »
Id. id. 2 ^e classe....	50 »
Id. id. 3 ^e classe....	25 »

Lucien prit la parole au milieu de l'attention générale.

CHAPITRE IX. — LE SONGE D'UNE NUIT D'ÉTÉ.

L'auditoire de Lucien passa par une série d'impressions qui tenaient de l'incrédulité et de la stupéfaction.

On en saura bientôt la raison.

M. Desroziers fut le premier à rompre le silence.

C'était une objection qui se présentait à son esprit.

— Malgré les probabilités qui me semblent faire remonter l'inspiration des manœuvres dans lesquelles nous sommes enveloppés, à celui que vous signalez, j'ai deux motifs, pour douter, dit-il: le premier, c'est que je ne vois aucun intérêt; le second, c'est qu'il n'y a qu'une inimitié implacable qui puisse en tenir lieu. Peut-être ne serait-ce pas trop de ces deux mobiles pour arriver à me convaincre.

M. d'Arjuzan donna de la consistance aux réserves de l'officier, en rappelant les actes de précaution dont le tuteur avait fait précéder son acquiescement aux projets dont M^{re} de Rouvière a été le but.

Adrienne vint à l'appui d'Hector, en répétant mot à mot les conseils qui lui avaient été donnés pour l'éclairer sur la portée de son choix.

— Je reconnais parfaitement l'exactitude de ces observations, répliqua Lucien; aussi, et quoique j'aie de graves raisons de croire, je cherche et j'attends encore. Je fonde l'espoir d'un complet éclaircissement, sur la

réponse que je dois recevoir de la police hollandaise.

— Quel rapport avec ce qui se passe ici? demanda le capitaine.

— Je ne le vois pas encore bien clairement, mais je crois à la valeur des indications qui m'ont fait écrire; quoique la source en soit assez suspecte, il est impossible qu'elles soient fausses.

Cloquet regardait Lucien de l'air dont il avait contemplé l'incendie de Moscou.

— Fichtre, dit-il, Masséna, Duroc, Pichegru, les maîtres du bon temps, et Moreau, sauf le respect que je dois à la société à cause de son changement de casaque, n'auraient pas mieux manœuvré. Fouché, ce renard sous la peau d'un homme, y aurait perdu son flair. A présent, j'attends tranquillement le bouquet; la mèche est allumée, la bombe sautera.

— Quoiqu'il en soit, dit à son tour Adrienne, j'ai maintenant deux raisons pour rester ici; M. Lenoir viendra s'il n'a rien à se reprocher, et je l'espère. D'ici là, je résiste à ses injonctions; si c'est une désobéissance, le motif qui me l'inspire, la justifie à mes yeux.

Quelques jours s'écoulèrent; le silence de M. Lenoir et son inaction, parurent donner gain de cause à Lucien.

Cependant, l'esprit inventif et l'imagination hardie d'Adrienne n'étaient pas restés oisifs.

Pendant plusieurs jours, un essaim d'ouvriers travailla sans relâche sous la direction de la créole. Malgré la con-

tagion qu'engendrait la confiance, les hôtes de la maison d'Auteuil doutaient plus qu'ils n'espéraient.

Le projet d'Adrienne n'était, en effet, ni de la raison ni du calcul, encore moins de la médecine; c'était la réalisation d'une idée entre ciel et terre, entre la vision et la réalité qui faisait hocher la tête au sergent, peu enclin de sa nature à croire au merveilleux. La gratitude bornée à l'intention était à peu près le sentiment qui dominait chez les hôtes de M^{me} Menneville.

Mais avec une de ces superbes assurances qui font dire que la foi soulève les montagnes, M^{re} de Rouvière ne se fatiguait ni se relâchait; elle combattait les doutes, ranimait les courages, et hâtait de toutes ses forces l'instant de tenter son épreuve.

Enfin, un soir, dans la grande allée des tilleuls qui limitait le jardin, elle aborda M. d'Arjuzan.

Celui-ci depuis son arrivée évitait de raviver ses regrets, en évitant de se rapprocher de celle à laquelle il avait renoncé pour pouvoir son amour par un sacrifice.

Le jour commençait à tomber; quelques étoiles, paillettes d'argent sur un voile d'azur sombre, chassaient les tons orangés dans lesquels disparaissait le soleil. Le visage de la fille semblait nimbé d'or comme celui d'une madone byzantine, au milieu des lumières métalliques du couchant. Elle avait le charme d'une vision angélique pour les yeux de M. d'Arjuzan qui ne put comprimer tout-à-fait l'amertume de ses souffrances en la contem-

Voitures à 1 cheval ou à 2 chevaux, à 4 roues, entrant dans l'hippodrome, avec 1, 2 ou 3 personnes, sans carte de souscripteur	20	»
Chaque personne au-dessus de 3...	3	»
Les voitures à 4 chevaux, sans carte de souscripteur paieront	30	»
Les personnes, le même prix que celles qui seront dans les voitures à 2 chevaux	3	»
<i>Les domestiques ne comptent pas.</i>		
La voiture d'un souscripteur, avec 3 personnes, souscripteur compris, ne paie rien.		
Chaque personne au-dessus de 3 paie	3	»
La carte du souscripteur et celle de chacune des personnes qui l'accompagnent doivent être présentées à l'entrée; à défaut, d'autres cartes doivent être demandées au bureau et payées..	3	»
Toute personne n'ayant pas souscrit, entrant à cheval dans l'hippodrome, paiera	10	»
Les sous-officiers non souscripteurs, entrant à cheval dans l'hippodrome, paieront	2	50
Tout souscripteur, civil ou militaire, entrant à cheval dans l'hippodrome, ne paie rien.		
Les voitures à 4 roues entrant dans le Bray, mais n'allant pas dans l'hippodrome, paieront	3	»
Les voitures à 2 roues, <i>idem</i> , paieront	2	»
Le bureau de perception pour les voitures sera à l'entrée du Bray, intérieurement.		

Il est expressément défendu à MM. les cavaliers de courir dans l'intérieur de la piste, dans la direction et dans le voisinage des coureurs.

Les cartes seront présentées à l'entrée de l'hippodrome ou des tribunes; elles seront en partie déchirées par les employés et remises aux personnes.

Les voitures entrant dans l'hippodrome iront stationner à 3 mètres de la corde intérieure de la piste, faisant face aux tribunes; elles devront être distantes d'environ 2 mètres les unes des autres. Il n'y aura pas de privilège, les premières arrivées prendront les premières places et les autres se placeront successivement à la suite.

Les personnes descendues de leurs voitures dans l'hippodrome ne pourront traverser la piste pour aller dans les tribunes.

Les voitures qui n'entreront pas dans l'hippodrome prendront à droite, à l'entrée du Bray, et iront stationner à 100 mètres derrière les tribunes.

Les personnes à pied, qui ne voudront pas prendre place dans les tribunes, se tiendront autour de la piste; elles devront en être éloignées d'au moins 2 mètres.

Il est défendu d'amener des chiens dans la prairie du Bray; ceux qui y seront trouvés seront immédiatement abattus.

M. l'Officier, commandant la force armée, placera ses cavaliers à 25 mètres les uns des autres, en dehors et tout autour de la piste, et veillera à ce

que personne ne touche aux cordes ou n'entre dans l'hippodrome, si ce n'est par l'entrée indiquée. Il placera 2 cavaliers à cette entrée; ils feront arrêter les voitures pour la vérification des billets.

M. l'Officier placera un fantassin en faction devant chaque bureau de recette, à l'entrée du pesage, du portique et dans l'hippodrome, le long de la corde intérieure de la piste; ces factionnaires seront plus spécialement chargés d'empêcher toute personne de traverser la piste, si ce n'est les souscripteurs qui ont le droit d'aller partout. Ils devront porter leur carte à la boutonnière.

M. l'Officier commandant la force armée est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour copie conforme de la délibération de la Commission des Courses,

Le Président, RAGUIDEAU.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

Nos lecteurs n'ont pas oublié l'émouvant épisode que nous avons emprunté aux journaux de Paris, relatif à un jeune sous-lieutenant du 91^e de ligne, que nous ne connaissons pas alors, M. Alfred B..., qui, pendant plusieurs heures, s'était rencontré blessé au pied d'un arbre, au milieu des feux croisés des Autrichiens et des Français, à la bataille de Solferino, et qu'on avait pu enfin retirer, criblé de projectiles et mourant, de cette affreuse position.

Ce jeune officier, dont un miracle seul a pu conserver l'existence, figurait le 14 août à la rentrée des troupes, à la tête des blessés de la ligne, dont un ordre du commandant de place de Paris lui avait donné le commandement.

La présence de ce brave enfant, il a 20 ans à peine, qu'accompagnait son père, officier supérieur de la garde impériale, et que suivait un infirmier du Val-de-Grâce, a été l'objet, dans tout le parcours du cortège, des manifestations les plus sympathiques et des plus enthousiastes ovations.

Chacun a pu lire ou lira aussi avec émotion les quelques lignes si bien senties que le *Moniteur* a consacrées à ce touchant épisode du défilé sur la place Vendôme.

« Les blessés défilent plus lentement, dit la *Feuille officielle*, car leurs plaies, qu'a fermées la science, s'irritent par la fatigue.

» Parmi eux marche triste et fier, un jeune officier, les deux bras en écharpe. A cette vue, une émotion profonde, irrésistible, universelle, s'empare des spectateurs; un frisson électrique parcourt les gradins; les femmes sanglottent les yeux pleins de larmes, les hommes, la gorge serrée, essayent un hurrah, et l'Empereur, arrêté devant la tribune de l'Impératrice, la tête tournée vers la colonne, salue à plusieurs reprises. »

Ce jeune officier, dont nous sommes heureux aujourd'hui d'écrire le nom les premiers, est M Alfred Blot, qui appartient au département des Deux-Sèvres mais aussi au département de Maine-et-Loire par sa famille et ses affections. En sortant de Saint-Cyr, au mois d'octobre dernier, il passait, libre et joyeux, une partie de ses vacances à Parthenay, à Saint-Maixent et à Niort, dans la famille bien connue qui porte son nom, et qui, du reste, à toutes les épo-

ques, a compté plusieurs de ses membres dans les rangs élevés de l'armée et sur la plus grande partie de nos champs de bataille.

Par un hasard providentiel, aucun des nombreux projectiles, balles et biscaïens, dont M. Blot a été atteint, ne l'a frappé mortellement. Le caban dont il s'était enveloppé est criblé de trous. Son bras droit est brisé, le bras gauche est traversé de plusieurs balles et actuellement paralysé, et les cuisses sont fortement contusionnées; mais heureusement que le tout est en bonne voie de guérison, et tout fait espérer que ce douloureux mais glorieux début ne brisera pas la carrière militaire de ce brave officier.

Pour chronique locale et faits divers. P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Si nous en croyons des nouvelles de Zurich, publiées par la *Presse de Vienne*, la conférence serait parvenue à s'entendre sur la question de la dette lombarde. La Lombardie servirait une rente de 5 millions de liras sur le monte de Milan, et prendrait 200 millions de liras de la dette autrichienne. La conférence, ajoute la *Presse de Vienne*, n'est convenue que de ces points principaux; les détails doivent être réglés dans une conférence spéciale qui doit avoir lieu entre la Sardaigne et l'Autriche, et qui peut-être est très-prochaine, puisqu'on désigne déjà, pour y représenter l'Autriche, le chef de division chevalier de Hock.

Le nouveau ministre de l'intérieur, comte Goluchowski, vient d'adresser aux gouverneurs des provinces une circulaire dans laquelle il promet de veiller tout à la fois aux intérêts généraux et unitaires de la monarchie autrichienne et à ceux de chaque province en particulier.

Nous avons annoncé la maladie de l'empereur du Maroc; plusieurs journaux de Madrid annoncent la mort de ce prince qui aurait succombé à une attaque de paralysie.

Les dernières nouvelles de Bombay, en date du 5 août, annoncent que le gouvernement suprême examinait la question de placer le siège du gouvernement des provinces du nord-ouest à Lucknow.

Un corps de rebelles, commandés par Nana-Sahib, Daby-Bux et Mummoo-Khan, se trouvait dans la vallée de Dondoka. Le nombre en était évalué à 8,000 hommes.

Trois autres corps, commandés par Bolle, Bulheeree-Singh et Narbuttee-Singh et formant un total de 3,000 hommes, avaient été signalés dans le Teras. — Ch. Bonsquet. (Le Pays.)

BOURSE DU 1^{er} SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 68 43.

4 1/2 p. 0/0 baisse 1 fr. — Fermé à 97 25.

BOURSE DU 2 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 35 cent. — Fermé à 68 80

4 1/2 p. 0/0 hausse 35 cent. — Fermé à 97 80.

P. GODET, propriétaire-gérant.

plant en silence.

— C'est demain, Monsieur, dit-elle laconiquement de son organe pénétrant et mélancolique.

— Demain, répéta M. Arjuzan en forme d'acquiescement.

— Pussions-nous réussir! ajouta Adrienne, et je compte sur vous, ajouta-t-elle sans pouvoir se défendre d'un sentiment de tristesse en songeant que le succès était la fin d'un rêve qu'elle achevait de détruire de ses mains.

— Je ferai mon devoir, Mademoiselle, je ne dis pas sans douleur, mais sans arrière-pensée; si je ne puis oublier, vous seule le saurez.

Adrienne resta pensive et émue, car cette entrevue était son adieu à toutes les espérances qu'elle avait caressées; généreusement elle venait les sacrifier, à l'instant où elle retrouvait Hector digne de son estime et de son amour. La réaction du mépris à la réhabilitation avait augmenté l'attraction mutuelle de ces deux êtres obligés de se séparer pour ne pas mentir à eux-mêmes.

— Il faut que vous me pardonniez, Monsieur Hector, dit la jeune fille en rompant le silence dont les quelques secondes avaient été remplies d'un monde de pensées.

— Vous pardonner, Mademoiselle, dit le jeune homme qui se méprit sur le sens de la demande.

— Oui, mes paroles blessantes, mes opinions injustes; pardonnez-moi de m'être trouvée sur le chemin de votre vie pour vous causer une douleur. Que voulez-vous, la souffrance est une des conditions de l'humanité; on cher-

che un idéal, on caresse un espoir et on se blesse à un devoir. Vous n'êtes pas seul à souffrir.

Loyalement, M. d'Arjuzan résista à la tentation de profiter de l'aveu que renfermaient ces paroles.

— Ce qui m'arrive, dit-il en comprimant ses sensations et en résistant à l'entraînement de ses idées, n'est que juste, c'est la loi du Talion, j'ai blessé au cœur, c'est au cœur que je suis blessé.

Adrienne lui tendit la main; elle avait compris la délicatesse de cette accusation, qui amoindrissait le prix du sacrifice; Hector en la portant à ses lèvres y laissa tomber une larme.

Adrienne retira brusquement sa main et secoua l'impression qui la dominait; elle venait d'en apercevoir les périls.

— Ayons du courage, dit-elle, le devoir accompli est un grand remède, il guérit et il console; le vôtre est de réparer les suites d'une action dont le résultat constitue toute la gravité; merci d'avoir compris que ce n'est pas une excuse; le mien est de m'associer à votre sacrifice.

— Après ce dernier souvenir donné à des espérances qui ne peuvent, qui ne doivent pas se réaliser, ajouta Adrienne, réfugions-nous dans un sentiment à l'abri de toutes les fatalités. Je vous demande votre amitié: une amitié sincère, loyale comme celle que j'éprouve; vous verrez que c'est possible, et maintenant, mettons-nous à la tâche sans regret, sans hésitation; il y va du salut

d'une femme qui vous aime, vous savez jusqu'à quel point; de la vie d'un père dont l'existence est inséparable de celle de son enfant, de la joie ou de la douleur de ces amis qui se groupent autour de la pauvre enfant, comme peu de familles le feraient; qu'est-ce en comparaison, que des défaillances de cœur, des regrets, l'évanouissement d'un mirage!

Adrienne s'était transformée en faisant cet appel à Hector; elle était ferme, animée, résolue; l'émotion née de la situation qui marquait la fin du roman et le commencement du devoir, s'était effacée. Adrienne prit le bras de M. d'Arjuzan, et avec la liberté d'esprit qu'elle puisait dans son courage, elle l'entretint longuement de ce qui devait être tenté pour sauver Félicie.

Quand ils se séparèrent, Adrienne et Hector évitèrent tout ce qui pouvait les distraire de leur tâche.

Le sacrifice était accompli.

Le lendemain, tous les esprits, partagés entre le doute et la crainte, attendaient avec anxiété le résultat de la tentative qu'Adrienne avait méditée; chacun s'apprêta à remplir de son mieux le rôle qui lui avait été assigné, dans le conte de fée dont la volonté de M^{lle} de Rouvière était la baguette.

A la fin de la journée, au moment où les dernières lueurs du soir s'éteignaient dans une nuit transparente, l'intérieur de la maison s'illuminait de toutes parts.

(La suite au prochain numéro.)

Etude de M^e JULES COULBAULT, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir.

Séparation de Corps et de Biens.

D'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du 25 août 1859,

Il appert que dame Jeanne-Sophie BEUGNET, épouse du sieur Louis-Vincent DUPERRAY, épiciier, ayant demeuré à Saumur, actuellement sans domicile ni résidence connus, ladite dame domestique chez M. Lemoigne, propriétaire, demeurant à Courbette, commune d'Allonnes,

A été séparée de corps et de biens d'avec son dit mari.

Dressé à Saumur, le 31 août 1859, par l'avoué de la dame Duperray, soussigné.

(389) COULBAULT.

Etude de M^e CHAUVEAU, avoué à Paris, rue de Rivoli, n^o 84.

VENTE

EN DEUX LOTS,

En l'étude et par le ministère de M^e DUTERME, notaire à Saumur (Maine-et-Loire), le dimanche 18 septembre 1859, à midi précis,

1^o D'UNE MAISON,

Sise à Saumur, à l'angle du quai de Limoges et de la rue du Relais;

ET DE TROIS CAVES,

Situées même ville, rue de Fenet.

Mise à prix 15,000 fr.

2^o D'UN HOTEL, dit Hôtel du Commerce,

Situé à Baugé (Maine-et-Loire), Rue Royale ou rue Neuve, à l'angle de la rue Valboyer,

ET D'UNE AUTRE MAISON,

Attenant audit hôtel.

Mise à prix 10,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements:

A Paris, à M^{es} CHAUVEAU, GUIDOU, QUILLET, DE BÉNAZÉ, avoués, et MOREL D'ARLEUX, notaire;

A Vaugirard, à M^e AVELINE, notaire;

A Saumur, à M^e DUTERME, notaire;

A Baugé, à M^e DEHAU, notaire.

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le jeudi 8 septembre 1859, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans une maison sise à Saumur, rue des Basses-Perrières, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de la succession de M^{me} veuve CHAILLOU, rentière.

Il sera vendu :

Plusieurs lits, couettes, matelas, quantité de beaux draps, nappes, serviettes, essuie-mains, rideaux, édredons, commodes, secrétaires, glaces, pendules, fauteuils, chaises garnies, argenterie, buffet de salon, tables, armoires, belle batterie de cuisine en cuivre.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A VENDRE

1^o Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2^o Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A VENDRE

UNE CHIENNE D'ARRÊT.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

EN DÉTAIL,

La Propriété

DE TERREFORT,

Située communes de St-Hilaire-St-Florent et Bagneux, près Saumur.

Comprenant une maison de maître avec clos de vigne et diverses réserves, la ferme de Terrefort, celle de la Fuie, la closerie du Champ-Noir et celle du Vau-l'Anglais; le tout d'une contenance de 60 hectares environ.

S'adresser, pour visiter Terrefort, aux fermiers, et, pour traiter, à M. ROBIN, mandataire de M. LEHOUX, qui se trouvera à Saumur, en l'étude de M^e CLOUARD, les samedis et dimanches de chaque semaine. (393)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Situés à Saumur et communes circonvoisines, savoir :

Ville de Saumur.

1^o Deux maisons, sur la place de la Bilange, n^{os} 60 et 62, occupées par MM. Tirot, Balothé, Ciret, Lepingleux et M^{me} Grave.

2^o Un vaste terrain, rue Verte et quartier du Champ-de-Foire, appartenant à M. Vée, par lots, au gré des acquéreurs.

3^o Une maison neuve, Grande-Rue-Saint-Nicolas, comprenant rez-de-chaussée, trois étages, greniers au-dessus, cour, remise et écurie à quatre places.

4^o Une maison, rue Basse-Saint-Pierre, occupée en dernier lieu par M. Bouge.

5^o Une maison, carrefour Dacier, dépendant de la succession du sieur Faudet.

6^o Une maison, rue de la Chouetterie, appartenant à M. Breton.

7^o Un jardin, avec pavillon, levée Saint-Lazare, joignant M. Blot et M. Lange.

8^o Une maison, rue de la Visitation, appartenant à M^{me} Bouvard-Rocher.

Commune de Bagneux.

9^o Un jardin, de 11 ares, et une maison avec portail et remise, au Pont-Fouchard, appartenant à M. Misanneau.

10^o Une jolie petite propriété, au Pont-Fouchard, comprenant maison, remise, caves, pressoir, jardin et vigne; le tout clos, en bon état, d'une contenance de 62 ares.

11^o Un jardin, de 11 ares, au Pont-Fouchard, avec accès par la nouvelle route et par l'ancienne.

Commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

12^o Un clos de vigne, en parfait état, contenant 3 hectares environ.

13^o Un pré, sur le bord du Thouet, contenant 1 hectare 55 ares.

Commune de Saint-Lambert.

14^o Un pré, de 93 ares, au canton des Petits-Tertres.

15^o Un pré, de 1 hectare 30 ares, au canton de l'Ardoise.

16^o Un morceau de terre, contenant 4 hectares, au canton des Terres-Bones.

Commune de Villebernier.

17^o Une petite propriété, à la Croix-Cassée, comprenant deux jardins, maisons et terres labourables, le tout contenant 86 ares.

Pour tous les autres renseignements, s'adresser à M^e CLOUARD, notaire à Saumur. (394)

A VENDRE

Une CHIENNE D'ARRÊT, bien dressée, et un BON FUSIL de chasse. S'adresser à M. PRAX, au Pont-Fouchard. (371)

A VENDRE

UN BON PIANO.

S'adresser au Bureau du journal.

A LOUER

Présentement,

Une MAISON, fraîchement décorée, avec cour, remise, écurie et jardin, rue du Palais-de-Justice. S'adresser à M. NANCEUX. (334)

A LOUER

Présentement,

MAISON,

AVEC ÉCURIE, REMISE ET JARDIN,

Rue de la Petite-Douve.

S'adresser à M. ROBERDEAU. (387)

EN VENTE à l'Imprimerie Postale E. MARY-DUPUIS et C^{ie}, à Noyon (Oise),

SEULS ÉDITEURS DE L'ALMANACH DES POSTES DE L'EMPIRE,

Et chez MM. ALBESSARD et BERARD, libraires,

A Paris, 8, rue Guénégaud; à Marseille, 25, rue des Pavillons,

DICTIONNAIRE DES POSTES

NOMENCLATURE COMPLÈTE DE TOUTES

LES COMMUNES DE FRANCE.

L'Administration des Postes de l'Empire français vient de donner une nouvelle édition de son Dictionnaire des Postes.

Ce livre, qui est en même temps le Dictionnaire géographique de la France le plus complet, renferme :

1^o Le nom de toutes les localités qui existent en France: Villes, Bourgs, Villages, Hameaux, principaux écarts, Usines, Châteaux, etc., de l'Empire;

2^o Leurs Département, Arrondissement, Canton, Population et autres Renseignements administratifs;

3^o Renseignements industriels et commerciaux;

4^o Nom du Bureau de poste qui dessert la localité;

5^o Indication de l'existence du Bureau de poste;

6^o Indication par un signe de l'existence d'un Relais de poste aux chevaux;

7^o Et indication des Stations de Chemin de fer.

Par cette nomenclature, il est facile de voir que ce Dictionnaire est le seul qui réponde d'une manière certaine et complète, puisqu'il est officiel, au besoin de tout le monde.

Mais s'il convient à tous ceux qui écrivent des lettres, il est indispensable aux banquiers, négociants, industriels, notaires, avoués, etc., et à tout homme d'affaires qui, par la nature de ses relations, doit tenir à la suscription la plus exacte de ses missives.

Considéré comme Dictionnaire géographique, nul ne peut être plus complet et plus correct que lui, puisqu'il est l'œuvre d'une Administration dont les agents visitent la plus humble chaumière; sa place est donc marquée dans la bibliothèque de l'historien, du professeur et de l'amateur, comme dans celle de l'industriel.

Un supplément, contenant un Bulletin commercial, renferme des renseignements d'une grande utilité sur le Service des postes, les Tarifs de dépêches télégraphiques, Douanes, et indication des principales Maisons de Commerce, Etablissements industriels, Compagnies d'assurances, etc., de France.

UN TRÈS-FORT VOLUME DE PLUS DE 2,000 PAGES.

Prix: Broché, 15 fr.; Relié, 18 fr.

HISTOIRE DE PARIS

ET

DE SON INFLUENCE EN EUROPE

Depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours,

COMPRENANT

L'HISTOIRE civile, politique, religieuse et monumentale de cette ville, au double point de vue de la formation de l'UNITÉ NATIONALE de la France et des progrès de la civilisation dans l'Europe occidentale,

Cinq volumes in-8^o illustrés.

Par A.-I. MEINDRÉ.

A PARIS, chez l'Auteur, rue de Grenelle-Saint-Germain, 66, et chez MM. DEZOBRY et MAGDELEINE, libraires, rue du Cloître-St-Benoist, 10.

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,